

A COMPTER DU 01/05/2023
SUR DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL,
LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE MODIFIE SES
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
COMME SUIT :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

9H30 – 12H30

Permanence des élu(e)s le samedi de 11H00 à 12H00